

Conférence : 2 ans après la réforme de la Moudawana au Maroc

08/02/2006

Le thème de la rencontre est :

2 ans après la réforme de la Moudawana au Maroc : Bilan et perspectives

Revenir sur la réforme de la Moudawana en vigueur depuis février 2004, c'est s'interroger sur le processus qui a conduit à cette réforme, sur les positions, sur les discours et sur l'impact des différents acteurs en présence autour du statut juridique des femmes marocaines. Un statut qui repose sur plusieurs sources juridiques : la Moudawana qui doit être en conformité avec la Charia islamique, la constitution faisant référence aux principes Universelles des Droits de l'Homme, et les différents traités internationaux ratifiés par le Maroc.

La Moudawana, nouvellement Code de la Famille, révèle aussi les pesanteurs sociales qui l'entourent et illustre les enjeux souvent problématiques dans une société très attachée à la tradition. L'évaluation de la réforme de la Moudawana touchera inévitablement à l'effectivité et les conséquences de cette réforme dans la société marocaine.

La Moudawana (de l'arabe littéral qui veut dire recueil, compilation) correspond au Code du Statut Personnel, c'est-à-dire le droit applicable au sujet marocain, en matière de mariage, de dissolution de mariage, filiation, testament et succession. Rédigée dès l'indépendance du Maroc, ce code s'inspire des préceptes de la Charia islamique (droit canonique musulman).

Depuis sa promulgation en 1957, c'est après un long processus de maturation et surtout de revendications portées par la société civile que la première réforme de la Moudawana est adoptée en 1993, sous le règne de Hassan II. Bien que superficielle, cette réforme est symbolique parce qu'elle vient se greffer à un texte longtemps réputé intouchable, et inscrit de fait la question féminine dans la société marocaine. La polémique autour du « plan d'action d'intégration de la femme au développement » présenté par le Secrétaire d'Etat à la Protection Social de la Famille, Saïd Saadi en 1999, servira de levier pour impulser à nouveau, un projet de réforme rendu effectif en 2004 sous le règne de Mohammed VI.

Programme :

18h -18h15

Accueil

Les discussions seront animées par Laila HAMILI doctorante à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS/GTMS), responsable UJEM de la question féminine

18h15 – 18h40

Table ronde 1 : Le statut des femmes au regard de l'islam

- Mahmoud AZAB, professeur d'islamologie à l'INALCO

18h45 – 19h35

Table ronde 2 : Discours et programme politique : la Moudawana en question

18h45 : Najat BOUZRI, Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)

19h15 : Omar EL MOURABET, Président section France du Parti Justice et Développement (PJD)



Pause

19h35 – 20h00

Table ronde 3 : Les associations féminines : un rôle palliatif ?

-Meryem KAF, journaliste, membre de la Ligue Démocratique des Droits des Femmes (LDDF)

20h00 – 20h45

Débat et discussions

20h50 – 21h00 clôture et synthèse Laila HAMILI

Source : Communiqué de presse

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=agenda&id=321>